



DECLARATION D'ACCESSIBILITE

20/01/2022

Table des matières

INSTRUCTIONS DE PUBLICATION.....	3
À propos de cette déclaration d'accessibilité.....	3
Publication de la déclaration d'accessibilité et de la mention obligatoire.....	3
DECLARATION D'ACCESSIBILITE.....	4
État de conformité	4
Résultats des tests.....	4
Contenus inaccessibles.....	4
Dérogations	5
Technologies utilisées pour la réalisation du site.....	5
Agents utilisateurs et technologies d'assistance utilisées pour vérifier l'accessibilité des contenus.....	5
Retour d'information et contact	5
Voies de recours	6

Instructions de publication

À propos de cette déclaration d'accessibilité

La présente déclaration d'accessibilité au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, RGAA 4.1, doit être relue et complétée par vos soins. Elle relève en effet de votre responsabilité.

Des commentaires apportent des précisions sur des passages précis ou indiquent où des actions sont requises de votre part.

Elle reprend les éléments indiqués dans la [section Obligations d'accessibilité](#)¹ du RGAA 4 :

- État de conformité ;
- Signalement des contenus non accessibles ;
- Dispositifs d'assistance et de contact ;
- Mention du Défenseur des droits.

La validité de la déclaration de conformité est de 3 ans maximum après la date de publication de la déclaration.

Néanmoins, si le site est modifié de façon substantielle, elle doit être mise à jour.

Elle doit également être mise à jour dans un délai de 18 mois après la date de publication d'une nouvelle version du référentiel RGAA.

Pour plus de renseignements concernant la déclaration d'accessibilité, vous pouvez prendre connaissance de [la section qui lui est dédiée dans le RGAA 4](#).

Publication de la déclaration d'accessibilité et de la mention obligatoire

Pour la démarche, il est nécessaire de déterminer où il serait le plus pertinent de rajouter la mention obligatoire ("Accessibilité : partiellement conforme") qui servirait de lien vers la déclaration d'accessibilité.

Veillez à ce que la déclaration de conformité soit bien proposée sous un format accessible et à l'inclure dans l'échantillon d'audit une fois que la page a été créée. Le format à privilégier est le format HTML.

¹ <https://www.numerique.gouv.fr/publications/rqaa-accessibilite/obligations/#d%C3%A9claration-d'accessibilit%C3%A9>

Déclaration d'accessibilité

Le Département de la Côte-d'or s'engage à rendre son site internet accessible aux personnes en situation de handicap conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, le Département de la Côte-d'or travaille à l'élaboration de son schéma pluriannuel d'accessibilité et des plans d'actions annuels qu'elle mettra à disposition sur cette page prochainement.

Cette déclaration d'accessibilité s'applique au site Département de la Côte-d'or (<https://www.cotedor.fr/>). Elle a été éditée le 03/12/2021.

État de conformité

Le site Département de la Côte-d'or (<https://www.cotedor.fr/>) est partiellement conforme avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, [RGAA version 4.1](#), en raison des non-conformités énumérées dans la section « Résultats des tests ».

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé le 16/11/2021 par la société Access42 révèle que le site est conforme à 53,42 % au RGAA version 4.1.

L'échantillon des pages du site ayant fait l'objet d'une vérification de conformité est le suivant :

1. Accueil : <https://www.cotedor.fr/>
2. Contact : <https://www.cotedor.fr/contact>
3. Mentions légales : <https://www.cotedor.fr/mentions-legales>
4. Plan du site : <https://www.cotedor.fr/sitemap>
5. Résultats de recherche :
https://www.cotedor.fr/recherche?search_api_fulltext=d%C3%A9partement
6. Je découvre le Conseil Départemental : <https://www.cotedor.fr/je-decouvre-le-conseil-departemental>
7. Les services Départementaux : <https://www.cotedor.fr/je-decouvre-le-conseil-departemental/les-services-departementaux>
8. A quoi sert le Conseil Départemental de la Côte-d'or ? : <https://www.cotedor.fr/je-decouvre-le-conseil-departemental/la-collectivite/quoi-sert-le-conseil-departemental-de-la-cote>
9. Le budget 2021 : <https://www.cotedor.fr/je-decouvre-le-conseil-departemental/la-collectivite/le-budget-2021>
10. La carte cantonale de la Côte-d'or : <https://www.cotedor.fr/je-decouvre-le-conseil-departemental/lorganisation-politique/la-carte-cantonale-de-la-cote-dor>
11. Carte solidarités Côte-d'or : <https://www.cotedor.fr/carte-ASF>
12. Maison Départementale de l'Enfance Simon Veil : <https://www.cotedor.fr/votre-service/enfance-famille/maison-departementale-de-lenfance-simone-veil>
13. Agenda : <https://www.cotedor.fr/liste-des-evenement>
14. Évènement : <https://www.cotedor.fr/agenda/arts-scenes-brassens-meme-pas-mort-nesle-et-massoult>

Le site présente un niveau d'accessibilité moyen. Aucune difficulté particulière n'a été constatée concernant les correctifs à apporter.

Contenus inaccessibles

Non-conformités

Sont listées ci-dessous les principales non-conformités du site.

- Les scripts et l'utilisation de l'API ARIA ;
- Les intitulés des liens ;

- Les contrastes des composants d'interface ;
- La structure des pages (éléments de structure et titres).

Dérogations

Contenus tiers

Les contenus suivants sont dérogés, car il s'agit de composants tiers sur lesquels le Département de la Côte-d'or ne peut ni intervenir ni garantir l'accessibilité :

- Les cartes Leaflet/OpenStreetMap. Des alternatives sont disponibles.

Technologies utilisées pour la réalisation du site

- HTML5
- CSS
- JavaScript

Agents utilisateurs et technologies d'assistance utilisées pour vérifier l'accessibilité des contenus

La vérification de l'accessibilité est le résultat de tests manuels, assistés par des outils (feuilles CSS dédiés, extensions HeadingsMaps et WebDeveloper Toolbar, Color Contrast Analyser).

Les tests des pages web ont été effectués avec les combinaisons de navigateurs web et lecteurs d'écran suivants :

Combinaisons des navigateurs web et lecteurs d'écran

Agent utilisateur	Technologie d'assistance
Firefox 94	NVDA 2021.2
Firefox 94	JAWS 2019
Safari 15.0	VoiceOver (macOS Big Sur version 11.6)
Chrome 95.0	TalkBack (dernière version, Android natif 10.0)

Retour d'information et contact

Le Département de la Côte-d'or reconnaît que des problèmes d'accessibilité peuvent être présents sur le site actuel.

Le Département de la Côte-d'or s'engage en attendant les éventuels correctifs nécessaires, à prendre les moyens nécessaires afin de donner accès, dans un délai raisonnable, aux informations et fonctionnalités recherchées par la personne handicapée dans le respect du droit à la compensation, que le contenu fasse l'objet d'une dérogation ou non. Il est important de rappeler qu'en vertu de l'article 11 de la loi de février 2005 :

« la personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. »

Le Département de la Côte-d'or invite donc les personnes qui rencontreraient des difficultés à la contacter dpd@cotedor.fr afin qu'une assistance puisse être apportée (alternative accessible, information et contenu donnés sous une autre forme).

Voies de recours

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site, que vous nous le signalez et que vous ne parvenez pas à obtenir une réponse de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou une demande de saisine au Défenseur des droits.

Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- un [formulaire de contact](#) ;
- la [liste du ou des délégués de votre région](#) avec leurs informations de contact direct ;
- un numéro de téléphone : 09 69 39 00 00 ;
- une adresse postale (courrier gratuit, sans affranchissement) : Le Défenseur des droits - Libre réponse 71120 - 75342 Paris CEDEX 07.